

DEPARTEMENT
DE LA MARNE

ARRONDISSEMENT
DE CHALONS EN
CHAMPAGNE

CANTON DE
CHALONS - 3

COMMUNE DE
CHEPY

Date de convocation :

14 février 2023

Nombre de
Conseillers : 11

Présents : 10

Pouvoir : 0

Votants : 10

N° 1505/2023

Objet :

**Subvention
exceptionnelle pour
l'ASCJC**

Envoyé en préfecture le 27/02/2023
Reçu en préfecture le 27/02/2023
Affiché le
ID : 051-215101395-20230221-1505-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21 FEVRIER 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt et un février à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique ordinaire à la Mairie de Chepy sous la Présidence de Monsieur ROUSSINET Jérôme, maire

Étaient présents Mesdames, Messieurs :

MENISSIER Martine, VILLÉ Gérard, DUROST Raphaël, ROBERT Pascal, CASERT Catherine, MAILLARD Dany, GIOVANNI Philippe, DIOUY Béatrice, RENAULT Sylvaine.

Était absente et excusée Madame : SOURDET Joëlle.

Formant la majorité des membres en exercice.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

A été élue secrétaire : Madame MENISSIER Martine.

Monsieur le Maire, après avoir présenté le bilan comptable de la soirée des « 50 ans ça se fête » organisée le 19 novembre 2022 par l'ASCJC et dont la Présidente est Madame RENAULT Sylvaine, demande à l'ensemble des Conseillers de se prononcer, comme évoqué lors de précédentes réunions, sur le versement exceptionnel d'une subvention.

A la majorité,
9 votants POUR,
1 abstention.

Les Conseils Municipaux décident de verser une subvention exceptionnelle de **500€** en faveur de l'ASCJ.

Cette dépense sera prévue au budget 2023.

Extrait certifié conforme,
Fait à Chepy, le 24 février 2023.

Le Maire,

J. ROUSSINET

